Quarante-quatrième année. — N° 348 (EDITION DU MATIN) JEUDI 14 DÉCEMBRE 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements frontiphes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 30. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemoen, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

◆ *CE NUMERO*
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES ◆

PROTESTATION ATTENDUE

(D'un correspondant particulier)

Paris, 12 décembre. — Nous assistons, en ce pays de France si épris de liberté, à des événements étranges.

Depuis que le Cabinet a décrété que la République était en danger parce qu'il était lui-même menacé dans son existence, on perquisitionne, on arrête avec une extraordinaire facilité.

La liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, toutes ces garanties de l'homme et du citoyen, sont pour le gouvernement lettres mortes.

Sans instruction préalable, sans raison même apparente, sur un racontar, sur un bavardage, sur une simple dénonciation de mouchard aux abois, les personnes les plus honorables sont jetées en prison.

Si la guillotine fonctionnait en place de Grève, on se croirait revenu aux beaux jours du comité du Salut public.

Le même esprit qui régnait alors gouverne aujourd'hui : c'est le plus pur esprit jacobin.

Car ce n'est pas seulement à la liberté individuelle qu'attente le gouvernement ; il foule aux pieds, avec la même audacieuse désinvolture, le principe de l'égalité entre tous les citoyens.

L'arbitraire le plus absolu préside à tous ses actes. Et nous assistons à cet étrange spectacle, dans un pays où la loi est la même pour tous, qu'on applique aux auteurs d'un même délit les traitements les plus divers !

Contre les uns, le gouvernement reprend l'arme rouillée de l'article 291 du Code pénal ; il les poursuit pour association illicite. Les autres figurent triomphalement dans les cortèges officiels.

On poursuit les ligues, mais on choisit parmi les ligues : on poursuit les associations, mais on choisit parmi les associations. Et parmi même les délinquants d'une même ligue, on choisit les inculpés !

De tels procédés ont depuis longtemps soulevé l'indignation générale et cependant pas une protestation ne s'était fait entendre au sein du Parlement.

Sous l'Empire, les républicains avaient une autre attitude. Où sont les apostrophes indignées dont les Floquet, les Gambetta, les Garnier-Pagès flagellaient le gouvernement impérial au moment du procès des Treize?

Hélas ! ce sont les successeurs dégénérés de ces ardents défenseurs de la liberté qui ont repris, pour leur compte, les odieux procédés d'un pouvoir tyrannique.

Et de la gauche, aucune voix ne s'élève pour protester...

Mais comme dit le poète,

Uno avulso, non déficit alter

Et puisque le vieux parti républicain manquait à sa tâche, c'est l'un des nôtres, l'un des meilleurs, M. Jacques Piou, qui a assumé la défense des droits de l'homme et du citoyen.

Ah ! l'éloquente protestation ! Quels beaux accents indignés !

On n'analyse pas un pareil discours. Il faut le lire en entier au *Journal officiel* et admirer, — admirer à la fois et le fond et la forme.

L'attention soutenue avec laquelle le grand orateur catholique a été écouté prouve que les sentiments dont il s'est fait — et avec quel talent ! — le courageux interprète, sont ceux, malgré tout, de la majorité de la Chambre.

Le vrai sentiment du parti républicain sur le procès de la Haute-Cour, c'est aujourd'hui qu'il s'est manifesté. Aucune crainte de complication ministérielle ou de conflit entre les deux assemblées ne le retenait et il éclatait des salves d'applaudissements quand M. Piou faisait entendre sa parole vengeresse.

Voilà le fait caractéristique de la journée. Retenons-le comme un gage de confiance en l'avenir.

Lorsque l'odieuse tragi-comédie qui se déroule au Luxembourg prendra fin sous les sifflets de tous les bons Français, la majorité libérale de la Chambre se ressaisira et donnera au pays le gouvernement d'honnêtes gens qu'il attend.

H. Sarrazanas.

Informations

La balle de Me Labori

Paris, 12 décembre. — C'est demain mercredi que Me Fernand Labori doit plaider *pro domo sua* à la barre de la neuvième chambre correctionnelle.

Il s'agit de l'action en diffamation qu'il a intentée à un de nos confrères qui, nouveau saint Thomas, avait paru mettre des doutes sur l'authenticité de sa blessure.

Les débats promettent d'être fort intéressants, surtout si l'on en juge par l'audition des treize témoins qui seront entendus et parmi lesquels figurent : l'ex-colonel Picquart, M. Gast, ancien maire de Ville-d'Avray, les docteurs Edouard Brissaud, Reclus, Vidal et Delbet, M. Victor Tannay, président du Syndicat de la presse judiciaire, notre confrère Gaston Leroux, et le radiographe qui a radiographié la balle de Me Labori.

Et le stage ?

On lit dans les journaux de la Dordogne :

Sait-on que M. de Lanessan est un ancien élève du collège des jésuites de Sarlat ? Il est entré dans cet établissement en 1856. Il montra, durant ses classes, une grande piété. Elève de seconde, il remporta *un second prix d'instruction religieuse.*

Avec le « stage de scolarité », M. de Lanessan n'aurait pu devenir ministre de la marine. En effet, il n'a pas passé les trois dernières années de sa vie scolaire dans un établissement de l'Etat.

Pour être loyal et pour montrer qu'il se solidarise avec ses collègues, auteurs du projet de loi sur le stage de scolarité, M. de Lanessan devrait immédiatement donner sa démission. Il est vrai que plusieurs de ses collègues se trouveraient dans la même nécessité.

Député trigame

Il est permis aux législateurs d'épouser successivement plusieurs opinions, mais il ne leur est pas permis d'épouser simultanément plusieurs femmes.

C'est pourquoi la Chambre des représentants de Washington vient d'être saisie d'une pétition revêtue de 7 millions de signatures et demandant l'exclusion de M. Brigham Roberts, député de l'Utah. M. Brigham Roberts est Mormon, et, à ce qu'on prétend, possède trois légitimes épouses, ce qui est effectivement beaucoup pour un homme seul.

Seulement, la Constitution américaine a-t-elle prévu ce motif d'invalidation? La Chambre de Washington joindra-t-elle son autorité à toutes celles que Molière invoque dans *Monsieur de Pourceaugnac* :

La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

Mais alors, la pétition devrait réclamer davantage. Comme satisfaction à la morale, un député pendu vaut toujours mieux qu'un député suspendu.

Un commencement d'incendie à l'exposition

Paris, 12 décembre. Un commencement d'incendie, occasionné par un brasero, s'est déclaré hier soir à onze heures, dans un échafaudage, du Palais des Machines. Vingt-cinq minutes après tout était éteint.

La conversion de M. Paul Bourget

Au dîner mensuel de la corporation des publicistes chrétiens de France, qui réunit samedi au « Petit-Vefour », à Paris, une trentaine de convives, assistait M. Paul Bourget.

C'a été l'événement de la soirée. M. Paul Bourget, dont nous connaissons les romans psychologiques, — ces études d'analyses volontairement froides et scientifiques, dont la forme littéraire rachète, par ses émotions et sa somptuosité, la rigueur du procédé philosophique, — M. Paul Bourget, par ses écrits même, il l'avoue, a été insensiblement conduit aux convictions chrétiennes positivement affirmées.

M. de Marolles, qui présidait, a salué en M. Paul Bourget un courageux champion de l'humanité pensante, qui n'a pas hésité à glorifier, en une langue incomparable, les vérités religieuses qui jaillissent du spectacle de la nature, de l'homme et de la société, et qui finalement a pris parti contre les Caïn, les Judas, les Ganelon.

M. Paul Bourget a répondu, avec une émotion sobre et une concision toute modeste, en exprimant sa reconnaissance pour l'accueil qu'il recevait dans la corporation. Rappelant le mot de l'Evangile : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père », l'orateur a montré comment, élève Taine et de Le Play, il était parvenu à acquérir les réconfortantes croyances que ne lui avait pas données, soit l'atavisme, soit l'éducation des « enfants du siècle ».

Ainsi, suivant le mot de Pascal, il était devenu un « apologiste du dehors », et il lui était doux d'être accueilli comme tel parmi tant de vaillants serviteurs de la vérité...

Expression heureuse

Le *Journal des Débats* constate que M. Tourgnol, dans son discours sur le budget des cultes, a eu un mot particulièrement heureux :

M. Tourgnol s'est soulagé par quelques injures à l'adresse du clergé « qui sait admirablement exploiter la sottise humaine, » et il a ajouté aussitôt : « Nous sommes tous les mêmes. » ce qui semble ajouter que M. le rapporteur du budget des cultes se rend quelquefois justice.

Très joli, en effet; mais, avec M. Tourgnol, les perles de ce genre commencent à n'être plus très rares.

La conférence de M. Barrès
Les arrestations

Paris, 12 décembre. — Le nombre des arrestations opérées à la sortie de la conférence de M. Barrès a été exactement de douze. Cinq des personnes arrêtées ont été gardées à la disposition de la justice et passeront en justice correctionnelle sous l'incrimination de cris séditieux et de résistance aux agents.

Un incident à la Comédie-Française

Le *Gaulois* rapporte l'incident suivant qui s'est produit lundi soir à la Comédie-Française :

« On donnait la *Conscience de l'enfant*. Au troisième acte, l'acteur Worms, dans le personnage de Montrel, dit à son beau-père Gauvelin : « Vous me haïssez trop pour avoir le droit de me juger ». Saisissant l'allusion transparente à la haute cour, la salle entière a salué énergiquement ces paroles d'une triple salve d'applaudissements. »

Commutation de peine

Paris, 12 décembre. — Par décret présidentiel, la peine de mort, prononcée contre Barnoux, par la Cour d'assises de l'Ain, le 28 octobre dernier, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Les grèves du Havre

Le Havre, 12 décembre. — Par suite d'une intervention du sous-préfet, les grévistes de Pont-Rouge, réunis au Magasin, ont accepté une augmentation de 30 centimes par jour, le travail doit recommencer aujourd'hui.

Congrès des loueurs de voitures

Reims, 12 décembre. — Hier, a eu lieu à Reims, le congrès des loueurs de voitures de France, organisé par le syndicat de Reims. Une soixantaine de délégués étaient venus de divers points de la France pour y prendre part.

L'assemblée, après une longue et laborieuse discussion, a voté à l'unanimité la motion suivante : Les loueurs, réunis en congrès à Reims, après avoir entendu les diverses explications des orateurs, ont voté les vœux suivants :

1° Que la circulaire n° 20 de 1892, avec suppression du signalement et désignation de la voiture, soit appliquée d'une façon uniforme sur tout le territoire français et dans l'esprit indiqué par les termes de la circulaire et de la lettre confirmative du ministre des finances, en date du 6 août 1899. 2° Qu'après enquête auprès des syndicats une nouvelle base pour l'application de l'impôt sur le commerce du louage soit présentée aux pouvoirs publics, cette application nouvelle respectant la liberté commerciale tout en sauvegardant les intérêts du Trésor.

Le congrès a ensuite nommé une commission d'enquête qui a été chargée de rédiger un appel aux pouvoirs publics selon les résultats de son enquête.

M. Hanotaux reçu par la Reine d'Espagne

Madrid, 12 décembre. — Avant de quitter l'Espagne, M. Hanotaux a eu l'honneur d'être reçu par la Reine régente qui lui a fait un accueil des plus chaleureux, et lui a exprimé l'espoir que les divers entretiens, qu'il a eus avec certains hommes politiques, contribueraient à entretenir la bonne amitié entre les deux pays.

Guillaume II à Rome

Berlin, 12 décembre. — On apprend qu'une visite de Guillaume II à Rome, au mois d'avril prochain, vient d'être arrangée. On ne sait pas encore si l'impératrice accompagnera son époux à Rome, mais le kronprinz y ira en tout cas avec son père.

Les élections municipales en Italie

Rome, 12 décembre. — Dans les élections municipales à Milan, les résultats sont les suivants : La liste des partis républicain et socialiste est élue pour la majorité, la liste modérée pour la minorité. A Alexandrie, quarante-cinq sièges sur soixante sont assurés à la liste constitutionnelle.

Les droits sur les cafés

Rio-de-Janeiro, 12 décembre. — Le gouvernement brésilien a l'intention de demander au gouvernement français une réduction de 30 0/0 sur les droits d'entrée sur les cafés.

Un grand incendie aux Etats-Unis
32 victimes

New-York, 12 décembre. — Un grand incendie s'est déclaré la nuit dernière à Augusta (Georgie). Une rue a été entièrement détruite. Trente-cinq personnes ont péri dans les flammes. Les dégâts sont évalués à un million de dollars.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 12 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les pensions proportionnelles des officiers

Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi relatif aux pensions proportionnelles des officiers.

Les colonies

Le conseil s'est occupé des modifications nécessaires aux chapitres réservés au budget des colonies, et des augmentations de crédits qui, conformément au vote de la Chambre, devront y être introduites.

Le ministre des finances fera connaître à la commission du budget le chiffre des dépenses qui peuvent, dès à présent, rentrer dans le budget ordinaire.

Promotions militaires

Sont promus, dans l'infanterie de marine, au grade de colonel, le lieutenant-colonel Martin, du 4e régiment de garnison Septans au régiment de tirailleurs soudanais ; au grade de lieutenant-colonel, les chefs de bataillon Simoneau au 3e régiment ; Chenajou, au bataillon de La Réunion 1er régiment, détaché auprès du président de la République.

L'expiration du mandat des sénateurs

M. Waldeck-Rousseau a entretenu le conseil de la question qui va lui être posée au Sénat par M. Guérin, sénateur du Vaucluse, sur le point de savoir à quelle date expire le mandat des sénateurs de la série sortante. Il s'agit de savoir si ce mandat expire bien le 31 janvier. L'ordre du jour à pourvoir le Sénat a été constitué le 4 janvier, date à laquelle a eu lieu en 1891 le renouvellement de ladite série. Le ministre de l'intérieur rappellera que la question a déjà été soulevée au Sénat en 1878 et en 1885, question à laquelle M. Waldeck-Rousseau a eu déjà à répondre.

LE POUVOIR DES SÉNATEURS SORTANTS

Paris, 12 décembre. — Le conseil des ministres tenu, ce matin, c'est entretenu des questions qui doivent être soulevées à la prochaine réunion du Sénat par MM. Guérin et Thevenet, au sujet des conséquences de la fixation, au 28 janvier, les élections sénatoriales. Il s'agit de savoir à quelle date expirent, légalement, les pouvoirs de la série sortante, c'est-à-dire s'ils expirent jour à jour, par rapport au renouvellement de 1891, c'est-à-dire le 4 janvier, ou s'ils prennent fin le 30 janvier.

Le Président du Conseil indiquera, dit le *Temps*, que le gouvernement est incompétent pour trancher cette question ; il ne pourra que faire connaître son avis personnel, fondé sur les précédents ; la question, d'ailleurs, n'a pas été prévue par le législateur, et les diverses solutions qu'on peut indiquer dérivent des interprétations variables qu'on a faites de la loi constitutionnelle.

La question a été soulevée au Sénat en 1878 et en 1885 et, dans ces deux circonstances, elle est restée sans solution.

En 1878, M. Dufaure s'est borné à indiquer que les délais, fixés par la loi, pour les opérations électorales sénatoriales, n'étaient que des *minima*, que le gouvernement avait le droit d'étendre.

En 1885, le président actuel du conseil, qui était alors ministre de l'intérieur, a indiqué les deux thèses admissibles en ce qui concerne la date d'expiration des pouvoirs, mais à aucune de ces deux époques, le point litigieux n'a été tranché. La question reste dans le même état aujourd'hui.

D'après les renseignements particuliers du *Journal des Débats*, M. Waldeck-Rousseau et le gouvernement seraient d'avis que les pouvoirs des sénateurs, élus le 4 janvier 1891, n'expirent qu'à la fin de janvier 1900, parce que la première élection sénatoriale s'est faite à la fin de janvier 1876.

Mais cette opinion, ajoute le *Journal des Débats*, ne semble guère soutenable; il ne s'agit pas de savoir quand ont pris naissance les pouvoirs des premiers sénateurs élus en 1876: le mandat de ceux-ci, en effet, a pu n'expirer que neuf ans après leur élection, c'est-à-dire, à la fin de janvier 1885; mais les sénateurs, sortant le mois prochain, ont été nommés le 4 janvier 1891; ils ont commencé à siéger le 13 janvier de la même année: leur mandat durerait plus de neuf ans si on le considérait comme durant jusqu'au 30 janvier et une pareille conséquence serait inadmissible.

FORMATION D'UN GROUPE PARLEMENTAIRE
DU PARTI SOCIALISTE

Paris, 12 décembre. — Obéissant aux injonctions du congrès socialiste, les députés du parti, qui s'étaient divisés en deux fractions hostiles depuis l'avènement du cabinet Waldeck-Rousseau, se sont réunis aujourd'hui pour se fondre en un seul groupe, dit « groupe parlementaire du parti socialiste ». Le groupe règle strictement son attitude sur les décisions prises par le congrès; vingt-cinq députés seulement étaient présents. Les socialistes comptent sur une trentaine d'adhérents en tout.

Parmi les adhérents d'aujourd'hui ne figure pas le nom de M. Millerand. Il a été décidé que le groupe n'aurait pas de président permanent; chacun des membres exercera la présidence à son tour.

M. Carnaud a été élu secrétaire du groupe par 15 voix contre 10; M. Renou, antiministériel, a été élu trésorier. Contrairement à ce qui avait été annoncé, les socialistes, toutes réflexions faites, ont décidé de ne rédiger ni manifeste, ni déclaration.

Le groupe s'est borné à communiquer à la presse la résolution suivante votée à l'unanimité :

« Le groupe parlementaire du parti socialiste est constitué. Le groupe affirme, à nouveau, comme principes essentiels du socialisme, les bases résumées dans la formule suivante : « Entente et action internationale des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste.

» Les membres du groupe ayant pris à nouveau connaissance des résolutions du Congrès, déclarent y adhérer, et s'engagent à les exécuter : il leur est interdit de se faire inscrire à un autre groupe parlementaire.

» Le citoyen Carnaud est nommé secrétaire, le citoyen Renou est nommé trésorier.

Voici la liste des membres inscrits au groupe :

MM. Allard, Bénézech, Antide Boyer, Breton, Cadenat, Calvinhac, Carnaud, Chauvière, Colliard, Coutant, Dejeante, Devèse, Jacques, Dufour, Ferrero, Ferroul, Fournière, Paschal Grousset, Groussier, Clovis Hugues, Krauss, Lassalle, Légitimus, Labussière, Lelong, Narbonne, Félix Pastre, Poulain, Renou, Rouanet, Sauvanet, Sembat, Vaillant, Vaux, Viviani, Walter, Zévaès.

Faisons remarquer de nouveau que le nom de M. Millerand ne figure pas dans cette liste, qui comprend trente-sept noms au lieu de trente annoncés.

A noter aussi l'absence des noms de MM. Bouard, Florent, Basly, Lamendin, Mirman, etc.

L'EXPOSITION DE 1900

Les députés ont reçu communication du projet de loi portant ouverture sur l'exercice de 1899 des crédits extraordinaires en vue de l'Exposition de 1900.

Dans son exposé des motifs, M. Caillaux, ministre des finances, auteur du projet, résume comme suit les dépenses devenues indispensables :

Part contributive de l'Etat, 6.550.100 fr. : Travaux aux Palais nationaux et aux hôtels des ministres, Mobilier, 2.026.221 fr. : Achèvement des travaux, 489.297 fr. ; Participation des ministères, 237.842 fr. 43 ; Ensemble : 9.003.460 fr. 43.

Au nombre des réparations à effectuer au palais de l'Elysée, le projet de loi relève la mise en état des grands salons de réception, jardin d'hiver, grande salle à manger et grande salle des fêtes, pour une somme totale de 108,900 francs. De plus, on ouvrira le jardin sur l'avenue Gabriel, et on installera une grille d'entrée, ce qui occasionnera une dépense de 65,000 francs.

Au palais du Luxembourg, la remise en état de la salle des fêtes coûtera 20,000 francs.

Une importante réparation sera faite au ministère de la justice : on consolidera le plancher de la salle de Juillard. Ce plancher, dit le projet de loi, est effondré en plusieurs endroits et présente un réel danger.

Le ministère de l'instruction publique aura l'avantage de s'augmenter de deux annexes pouvant contenir deux mille personnes et capables d'abriter les invités du ministre pendant les fêtes de l'Exposition.

Une partie du jardin du ministère de l'intérieur sera également convertie en salle de réception. Et un peu partout, dans les divers hôtels ministériels, le mobilier sera augmenté et corrigé dans d'utiles proportions.

Millerand a fait inscrire un crédit de 200,000 francs au chapitre du ministère du commerce pour la participation à l'Exposition des associations ouvrières de production et de crédit, des bourses du travail et des syndicats ouvriers.

— Le commissariat général des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1900 vient d'être avisé par câble que le croiseur américain la *Prairie* est parti hier de Baltimore, à destination du Havre.

La *Prairie* transporte une première cargaison d'objets destinés à l'exposition du gouvernement américain, et doit se mettre, dès son arrivée, à la disposition de M. Woodward, commissaire général adjoint.

Une fois sa première mission remplie, la *Prairie* retournera aux Etats-Unis pour y effectuer un second chargement et sera de retour au Havre vers la fin du mois de janvier.

LA GUERRE
dans le sud de l'Afrique

L'échec subi par le général Gatacre à Stormberg absorbe à Londres l'attention du public. Plusieurs journaux cherchent à faire retomber sur le général Gatacre lui-même toute la responsabilité de la situation actuelle. D'après un officier qui a servi sous ses ordres, ce n'était pas l'homme de la situation pour l'Afrique du Sud.

Le *Sun*, qui relate cette déclaration, ajoute que le War-Office est clairement responsable de la défaite que ce général a subie à Stormberg, car il connaissait l'opinion qu'ont de ses capacités les officiers qui ont servi sous ses ordres.

La leçon que les Anglais tirent de cet échec est qu'il faut envoyer des renforts pour que les généraux Gatacre et Methuen puissent continuer leur marche en avant. Cette mesure paraît prudente, car chez les Afrikanders, le soulèvement s'accentue, d'autant plus que le prestige anglais s'évanouit davantage. Une des causes de ce revers serait l'insuffisance du service des éclaireurs, particulièrement au nord du Cap. Les officiers, disent les journaux anglais, ne sont même pas munis des cartes de l'Afrique du Sud.

A l'ouest, les Anglais paraissent avoir subi un nouvel échec, dans le combat qui s'est engagé dimanche soir à Modder-River. Le War-Office ne dit rien de ce combat, à cause peut-être de l'interruption des communications de la colonne Methuen, dont la situation est devenue très critique par suite du désastre de Stormberg. En tous cas, lord Methuen semble dans l'impossibilité de marcher sur Kimberley et de tenter de débloquer cette place. Tout ce qu'il peut faire, c'est de se fortifier à Modder-River, ou il est pour ainsi dire cerné par l'ennemi.

Du Natal, on n'apprend rien de nouveau, sauf la préparation de l'attaque décisive de Colenso par le généralissime. Les seules nouvelles venues de Ladysmith nous apprennent qu'il y a eu, à Ladysmith, du 11 novembre au 1er décembre, 56 blessés, 9 tués, 1 tué par un accident et 11 morts de maladie.

AU NORD DE LA COLONIE DU CAP
La défaite anglaise à Stormberg

Le bruit court que le War Office, effrayé des conséquences de la bataille de Stormberg, aurait donné l'ordre au général Buller de faire la concentration à de Aar (au nord-ouest de la colonie du Cap) de toutes les forces britanniques opérant au sud et à l'ouest de l'Orange, ou elles attendraient tous leurs renforts pour opérer ensuite en masse une marche méthodique sur Jacobsdal (à l'ouest de l'Etat libre d'Orange) et Bloemfontein (capitale de l'Etat libre).

Les *Evening News* reçoivent de Naauwpoort (quartier général du général French, au nord de la colonie du Cap) la dépêche suivante, datée du 10 décembre :

« Tout va bien à Arundel (à environ 25 kilomètres au nord de Naauwpoort. Nous avons aperçu, ce matin, un corps de Boers venant dans notre direction. Les highlanders sont sortis à la rencontre des Boers, mais ceux-ci se sont retirés sur leurs positions. »

Inquiétudes anglaises

Le War-Office a reçu cette nuit un très long télégramme du général Forestier-Walker, qui n'a pas été communiqué à la presse. Un courrier a été immédiatement envoyé à la reine, qui avait fait demander, dans l'après-midi d'hier, que toutes les nouvelles reçues du théâtre de la guerre lui soient communiquées immédiatement, non pas en simple copie, mais accompagnées d'un texte original du chiffre. Le prince de Galles a reçu, de son côté, communication des dernières nouvelles.

D'après des renseignements pris à bonne source, la marche en avant de la colonne Gatacre avait été ordonnée par le général Buller, qui devait, de son côté, marcher sur les troupes du général Joubert. Le général anglais espérait, dans ces conditions, porter un coup décisif et remporter une triple victoire. Le silence du War-Office sur le mouvement du général Buller fait craindre que de ce côté également, les troupes anglaises aient subi un échec.

Les renforts anglais

La question de l'envoi de nouveaux renforts est décidée et l'on fait observer que la 5e division commandée par le général sir Georges Warren, arrivera à Modder dans huit jours. Il est à peu près certain que cette division, qui, primitivement était destinée à l'occupation du Transvaal, sera envoyée au secours des généraux Gatacre et French, et fournira le contingent nécessaire à la protection des lignes de communications de lord Méthuen.

La santé du général Joubert

Durban, 10 décembre. — Une dépêche de Delagoa-Bay annonce l'arrivée d'un fermier de Newcastle qui affirme que le général Joubert a été blessé à la cuisse. En tombant de son cheval, le général aurait subi une lésion de l'épine dorsale qui ne lui permettrait plus de se mettre à la tête de ses troupes. Remarquons que ce n'est pas la première fois qu'on annonce la maladie ou une blessure du général Joubert, et que ces bruits n'ont jamais reçu confirmation.

L'attitude du négus Ménélik

Londres, 12 décembre. — Une dépêche de Djibouti au *Daily Mail* annonce que le négus Ménélik apporte un vif intérêt aux événements de la guerre. Sa source d'informations est un service de journaux français. On croit qu'il ne se désintéresse pas de cette campagne et l'on redoute de sa part une intervention au moment qui lui semblera favorable.

RIMES PATERNELLES

I

J'ai chez moi, chantant à l'aurore,
Un petit oiseau sans pareil ;
Dès que la fenêtre se dore,
C'est le réveil !

C'est un doux gazouillis si tendre
Que je tressaille malgré moi,
Et sens mon oreille se tendre
Pleine d'émoi.

Sa voix si fraîche a tant de charme,
Elle a des sons si gracieux,
Qu'en secret parfois une larme
Mouille mes yeux.

Pour son habillage, sans peine,
Je donne toutes les chansons
Que le rossignol même égrène
Sous les buissons.

Mais ce n'est pas dans une cage
Que gazouille mon doux oiseau :
Car l'oiseau, c'est Bébé si sage
Dans son berceau.

A. Salmon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 12 décembre 1899

La séance est ouverte à deux heures 25 sous la présidence de M. Deschanel.

LE BUDGET DE LA JUSTICE

L'ordre du jour appelle la discussion du Budget de la Justice.

M. Chastenet présente des observations générales ; il demande la création d'une nouvelle section contentieuse au Conseil d'Etat, combat la proposition de la commission du budget consistant à payer un certain nombre de juges suppléants. « Il faut, dit-il, augmenter la compétence des juges de paix, les payer davantage, améliorer les conditions de recrutement et d'avancement de la magistrature. »

L'orateur préconise encore l'institution d'inspecteurs généraux de la justice pour hâter la solution des affaires, la réforme du code de procédure, etc., etc.

M. Bertrand se plaint que les frais de justice soient trop élevés.

Discours de M. Piou

M. Piou monte à la tribune. (Mouvement d'attention.) Je désire, dit-il, signaler à la Chambre les abus qui se sont introduits, depuis quelque temps, dans l'administration de la justice criminelle; un fait frappe tous les regards, c'est l'importance démesurée, que la police prend dans son œuvre, et qui a pour conséquence de la hausser. (Applaudissements ; rumeurs.)

Il devient nécessaire d'empêcher, en les signalant, les incursions de l'esprit politique dans le domaine judiciaire. (Vifs applaudissements à droite et au centre ; bruit).

Le jour où l'on a exhumé, à Paris, le délit d'association, afin de poursuivre la ligue, on a ressuscité les pouvoirs judiciaires du préfet de police, c'est-à-dire une de ces armes rouillées, auxquelles le gouvernement ne devrait toucher que pour les briser. (Applaudissements).

M. Mouneaud. — C'est le règne de la Rousse (Rires)

M. Piou. — Aujourd'hui, on prend des rapports de police dont la source est souvent impure, pour en faire la base de l'accusation ; ces documents sont indignes d'inspirer les décisions de la justice. (Applaudissements.)

M. Monis est à son banc, assisté de M. Millerand ; M. Barthou arrive, affecte de serrer cordialement la main à celui-ci, et s'entretient avec eux.

M. Piou poursuit, au milieu de l'attention soutenue de la Chambre. La loi veut, dit-il, que l'accusé soit mis en présence du témoin qui l'accuse, pour discuter son témoignage et sa personnalité. (Bruit à l'extrême gauche).

M. Bos. — Vous ne disiez pas ça il y a dix-huit mois.

M. Piou. — Ma pensée n'a jamais varié, et vous, qui le disiez il y a dix-huit mois, vous ne le dites plus aujourd'hui. (Vifs applaudissements). La loi exclut donc ces récits anonymes que des tiers apportent à la justice, sans en indiquer l'origine, et sans en prendre la responsabilité ; ces rapports ne doivent pas être révélés au public avant l'ouverture des débats.

Il y a quelque chose de pire que le secret de l'instruction, c'est la demi-publication (applaudissements). Que peut faire l'homme accusé d'un délit ou d'un crime ? Il faut qu'il attende le jour de l'audience pour réduire à néant l'imposture; en attendant, la légende devient l'histoire (applaudissements).

Bien plus, le jour où les débats s'engagent, il se trouve en présence d'un faiseur de raines, qu'il ne peut briser. (Applaudissements ; rumeurs violentes à l'extrême gauche.)

Je ne demande pas de poursuites contre les journaux qui, dans l'espèce, ont publié le rapport auquel je fais allusion, mais contre celui qui, violant le secret professionnel, s'est emparé du dossier, et l'a livré au journal; je m'étonne de l'impunité qui couvre invariablement les premiers artisans de ces divulgations ; cela prouve un grand relâchement dans la discipline administrative. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Depuis quelque temps, en outre, on arrête et on perquisitionne à tort et à travers, on arrête les gens sur une conjecture, un bavardage, un soupçon (Applaudissements; violentes protestations).

Il y a trois mois, soixante-quinze personnes ont été arrêtées d'un coup, non pas sur des preuves, mais pour avoir des preuves. (Très bien).

M. Levraudt. — On n'en a pas arrêté assez (Exclamations indignées à droite. Mouvement prolongé).

M. Piou. — Faute de preuves, le juge d'instruction en a été réduit à faire un simple simulacre d'interrogatoire, et il faudra des semaines avant qu'il puisse faire subir, aux accusés, l'interrogatoire légal. Les arrestations ont été faites avec une telle légèreté, que, sur 75 personnes incarcérées, il a fallu en remettre en liberté soixante. (Applaudissements).

M. Coutant. — On a eu tort. (Protestations.)

M. Chauvière. — Et, le 1er mai, quand on a arrêté les ouvriers ? (Bruit.)

M. Piou. — Un des inculpés, M. Thiébaud, a dû se soustraire, par la fuite, à l'arrestation qui le menaçait, sans qu'il ait pu, par conséquent, fournir aucune explication; il y a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu. (Rires et applaudissements ironiques.) Il n'y avait donc rien, absolument rien contre lui.

M. Piou. — Les perquisitions dont la liste forme un gros volume n'ont pour but que d'effrayer les familles. (Applaudissements).

M. Lasies. — C'est le régime des casseroles. (Rires).

M. Piou. — Sous l'Empire, on avait perquisitionné chez les républicains; il faut voir dans le procès des Treize, les protestations des Jules Ferry, des Carnot, des Floquet, des Garnier Pagès; aujourd'hui les victimes ne sont plus les mêmes. (Applaudissements).

La loi doit être égale pour tous, et, cependant, on applique des traitements différents aux auteurs des mêmes délits : on poursuit des ligues, et on choisit entre les ligues : on poursuit des associations, et on choisit entre les associations. (Vifs applaudissements à droite.)

Pour les unes la correctionnelle, pour les autres l'honneur de figurer dans les cortèges officiels. (Double salve d'applaudissements à droite et au centre ; huées violentes à l'extrême gauche.)

Les lois existantes sont frappées d'interdit, et les lois futures sont appliquées d'avance. (Très bien, très bien) : c'est ainsi, avec des théories arbitraires, qu'on brise l'unité morale d'un pays, et qu'on constitue deux classes: une à qui tout est défendu, que l'on accable de rigueurs: l'autre à qui tout est permis. (Triple salve d'applaudissements à droite et au centre).

M. Piou, en regagnant sa place, reçoit de nombreuses et chaudes félicitations.

M. Auge demande qu'on crée une chambre de plus au tribunal de Béziers.

M. Lagasse se plaint qu'un jeune homme sans fortune ne puisse entrer dans la magistrature: il faut ouvrir cette carrière à la démocratie, c'est le seul moyen d'avoir une magistrature républicaine. (Très bien, très bien, à gauche).

Discours du Garde des Sceaux

M. Monis, Garde des Sceaux, monte à la tribune ; on croit qu'il va répondre à M. Piou; il n'en est rien, M. Monis, qui paraît d'ailleurs fort embarrassé, s'étend longuement sur la question des frais de justice. La moyenne a baissé depuis 1884 ; elle est tombée pour les ventes de moins de 500 francs, de 151 à 106 0/0, cependant elle est encore trop élevée, notamment dans les cours d'Agen, d'Aix, de Bordeaux, de Chambéry, de Lyon, de Pau, de Toulouse.

J'ai pris certaines mesures pour assurer à l'avenir l'efficacité du contrôle.

Le ministre parle ensuite de la situation de certaines cours; au point de vue du nombre d'affaires. J'ai obtenu, dit-il, la formation, à la Cour d'Aix, d'une chambre temporaire; à la Cour de Bordeaux, j'ai obtenu de porter à quatre le nombre des audiences par semaine; à Dijon,